

# #COMPTE-RENDU GT SANTÉ MENTALE DU 11 FÉVRIER

## Compte-rendu

---

Le groupe de travail, présidé par Mme Gronner, cheffe du Service des Ressources Humaines, porte sur un recueil de fiches sur la Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT) et sur un état des lieux des actions en matière de santé mentale.

**La CGT Finances** a lu une déclaration liminaire que vous trouverez sur notre site : <https://www.cgtfinances.fr/vie-des-agents/qualite-de-vie-et-conditions-de-travail/article/gt-ministeriel-sante-mentale-du-11-fevrier-2026>

Dans un premier temps, l'administration souhaite avoir l'avis des Organisations Syndicales (OS) sur son recueil et ses modalités de diffusion.

**La CGT Finances** précise que les fiches sont intéressantes mais qu'elles couvrent beaucoup de sujets. Ainsi, si l'administration l'adresse à « tout agent », beaucoup vont sûrement réagir sur la fiche « conciergerie » qui ne concernent que ceux qui travaillent à Bercy !

Par ailleurs, nous avons demandé à ce que tous les élu-e-s des CSA (Comité Social d'administration) et FS (Formation Spécialisée) soient destinataires de ce recueil. Mme Gronner a répondu que c'est une bonne idée.

Dans le débat, **la CGT Finances** a rappelé que :

-> pour améliorer les conditions de travail, la santé physique et mentale et lutter contre le mal-travail, le mal-être au travail et la souffrance au travail nous devons parler d'organisation du travail donc d'immobilier, de ressources humaines avec les emplois et leur gestion y compris sociale, des outils informatiques etc.. Mais nous avons l'impression encore aujourd'hui que cela n'arrive jamais sur les tables des bureaux métiers des directions à réseau qui gèrent les différentes missions et donc la réalité du travail.

Nous avons pris l'exemple de la fiche d'impact en cas de restructuration, présentée dans les CSA, qui se réduit à peau de chagrin sur un seul feuillet, où l'humain et les agent-e-s sont oubliés.

**La CGT Finances** a fait le reproche que notre ministère est organisé en silo, ce qui a été reconnu par Mme Gronner. C'est pourquoi, l'administration a fait ce recueil, pour essayer de casser les silos. « C'est le livre du grand tout. »

En conclusion de ce point, Mme Gronner a précisé que le titre de ce recueil sera compliqué à trouver, qu'ils feront un « édito » pour expliquer la démarche. Ils ne savent pas encore comment ils informeront les agents-e-s du ministère de l'existence de ce recueil ; **la CGT Finances** a suggéré un « mail à tout agents » mais il faut qu'ils voient avec les Directions. Il sera sûrement finalisé en juin 2026.

Nous avons vu dans un deuxième temps, les actions en matière de santé mentale au travail dans chaque direction.

Mme Gronner a rappelé que c'est une grande cause nationale 2025, c'est un axe prioritaire en matière de santé sécurité au travail. Chaque Direction a expliqué ce qu'elle faisait à ce titre dans leurs services.

**La CGT Finances** a dénoncé le manque abyssal de médecins du travail. Un trop grand nombre de départements se retrouvent sans médecins ou avec des médecins présents partiellement car affectés sur plusieurs départements !!! Et l'administration parle sans arrêt de la prévention, que les agents peuvent se tourner vers eux...mais ils ne sont pas là !!!

Par ailleurs, nous avons rappelé que l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) a produit de nombreux documents sur le sujet de la prévention des Risques Psycho Sociaux (RPS) », et que pour les éliminer (ou au moins les réduire) il faut agir sur l'organisation du travail ! Car ce sont bien les conditions d'emploi et l'organisation et les relations susceptibles qui engendrent des RPS.

Selon l'article L. 4121-1 du Code du travail, l'employeur est tenu de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale de ses salariés.

Mais lorsque l'urgence devient la norme, que la surcharge de travail et les défis se répètent si souvent qu'ils n'ont plus rien de passager, là s'installe un véritable malaise : on parle alors de stress chronique qui n'a rien de motivant, bien au contraire. Il est toujours néfaste pour la santé des salariés, et pour l'administration.

Et clairement, aux Finances, quand on parle prévention, on voit surtout des mesures centrées sur les «à-côtés» du travail !

En effet, notre ministère donne la priorité à des mesures «périphériques au travail», que la CGT Finances a dénoncées : actions de communication, aménagement d'espaces de convivialité, conciergerie d'entreprise, atelier de relaxation, babyfoot...

Ces actions sont insuffisantes pour traiter des causes principales des RPS : charge de travail excessive, dysfonctionnements organisationnels, problèmes de management, perte de sens du travail, etc.

La représentante de la DGFiP a mis en avant le plan d'actions pour améliorer les conditions de travail et les risques suicidaires, **la CGT Finances** a rappelé que les OS n'ont pas voté ce plan.

En outre, pour confronter l'administration à la réalité du terrain, la CGT Finances a pris l'exemple d'une collègue responsable d'une antenne d'un SGC (Service de Gestion Comptable) à la DGFiP avec des emplois vacants et une équipe qui, progressivement, part en arrêt de travail. Elle a fait trois signalements et des demandes de renfort à la direction, et elle meurt 9 mois plus tard d'un arrêt cardiaque causé par un épuisement professionnel. Malheureusement et « évidemment » non reconnu en accident du travail.

Combien d'arrêt cardiaque, combien d'AVC, combien de burn-out dissimulés en dépression ? Tous non reconnus en accident du travail ou maladies professionnelles.

**La CGT Finances** ne supporte plus de voir des collègues mourir ou rendus malade par le travail et être totalement invisibilisés, oubliés. Tout cela est inhumain, insupportable...

En réponse aux reproches des OS, sur le « catalogue des actions », Mme Gronner a indiqué qu'effectivement cela peut ressembler à une liste à la Prévert. Le Ministère propose des dispositifs, mais ensuite chaque Direction propose des adaptations.

**La CGT Finances** a signalé que des chartes « télétravail » fleurissent dans de nombreuses directions. Nous assistons, aujourd'hui, à la balkanisation de la DGFiP avec des CSA locaux qui viennent imposer des chartes locales avec des organisations différentes, qui semblent bien éloignées des accords télétravail fonction publique ou ministériel. Y a-t-il un pilote dans l'avion ou bien chaque directeur peut décider de mesure de mise en place du télétravail dans sa direction locale à la DGFiP. ?

La représentante de la DGFiP nous a déconcertés avec sa réponse : « il n'y a pas de soucis avec ces chartes, tant qu'elles respectent les conditions au niveau ministériel. »

La Médecin coordinatrice nationale a indiqué que la santé mentale fait partie de la santé en général et que la formation « secouriste en santé mentale » est une brique, il faut voir les choses dans leur globalité.

Pour la CGT Finances, une brique par-ci par-là tous les 2-3 ans, ça ne construit pas un barrage. Ce sont plutôt des rustines.....et de barrage, il n'y en a pas !